

LOI SUR L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAMILIALE—

Entrée en vigueur

TR-001-2008

Enregistré auprès du registraire des règlements

2008-02-22

En vertu de l'article 54 de la *Loi sur l'intervention en matière de violence familiale*, L.Nun. 2006, ch. 18, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire décrète que cette loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2008.

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2008 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
